Devoir surveillé – Lecture cursive et culture littéraire : construire une bibliothèque de référence

Méthodes pour lire, mémoriser et exploiter les œuvres au lycée — programme de Français 2nde

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · Français 2nde

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Étude du texte *(4 pts)*

Guy de Maupassant, préface de *Pierre et Jean*, intitulée « Le Roman » (1888).

« En somme, le public est composé de groupes nombreux qui nous crient : — Consolez-moi. — Amusez-moi. — Attristez-moi. — Attendrissez-moi. — Faites-moi rêver. — Faites-moi rire. — Faites-moi frémir. — Faites-moi pleurer. — Faites-moi penser.
Seuls, quelques esprits d'élite demandent à l'artiste : — Faites-moi quelque chose de beau, dans la forme qui vous conviendra le mieux, suivant votre tempérament.
L'artiste essaie, réussit ou échoue. »

Répondez aux quatre questions en phrases rédigées.

a) À qui le texte donne-t-il la parole, et par quel signe typographique ces paroles sont-elles introduites ? Que produit ce choix ?

b) Relevez la construction grammaticale commune aux demandes de la première série et nommez ce qu'elle installe.

c) Quelle opposition le deuxième paragraphe introduit-il, et par quel mot est-elle marquée dès le premier terme ?

d) Quel enjeu ce texte pose-t-il au sujet de la lecture ? Formulez-le sous forme de question.

Exercice 2 – Langue et procédés *(4 pts)*

Questions de langue portant sur le texte de l'exercice 1.

a) À quel mode et à quelle personne sont les verbes des demandes ? Quelle valeur ce mode prend-il ici ?

b) « Consolez-moi », « Amusez-moi », « Attristez-moi », « Attendrissez-moi » : quel procédé de reprise ces quatre demandes forment-elles, et quel est son effet ?

c) Analysez la fonction grammaticale de « moi » dans « Faites-moi quelque chose de beau ».

d) « L'artiste essaie, réussit ou échoue. » Décrivez la construction de cette phrase et l'effet produit par sa brièveté.

Exercice 3 — Vocabulaire de l'analyse littéraire *(4 pts)*

Questions de méthode portant sur les notions du chapitre. Répondez en phrases rédigées et illustrez chaque réponse par un exemple précis, daté et appartenant au domaine public.

a) Distinguez le thème et l'enjeu d'une œuvre, puis appliquez la distinction à une œuvre de votre choix.

b) Qu'appelle-t-on paratexte ? Citez trois éléments et montrez sur un exemple ce qu'un paratexte apprend avant la lecture.

c) Qu'est-ce qu'un mouvement littéraire ? Donnez-en un, avec ses bornes chronologiques, son principe et une œuvre représentative.

d) Pourquoi une citation sans référence de page est-elle inutilisable dans un devoir ?

Exercice 4 — Interprétation et mise en relation *(4 pts)*

Réfléchissez au texte de l'exercice 1 et à ce qu'il implique pour un lecteur de seconde.

a) Le texte de Maupassant oppose la foule à quelques « esprits d'élite ». Cette opposition vous paraît-elle entièrement juste ? Discutez-la en une réponse nuancée.

b) En quoi ce texte éclaire-t-il ce qu'est une lecture cursive réussie ?

c) Proposez une mise en relation entre ce texte et une autre œuvre du domaine public, en énonçant le point commun et l'écart.

d) Selon vous, quelle place ce texte laisse-t-il au jugement personnel du lecteur ? Justifiez.

Exercice 5 — Paragraphe de commentaire rédigé *(4 pts)*

Rédigez un paragraphe de commentaire d'une vingtaine de lignes sur le texte de l'exercice 1, à partir de l'axe suivant : en donnant la parole au public, Maupassant met en scène un lecteur incapable de dire ce qu'il veut. Votre paragraphe comportera une idée directrice annoncée, au moins deux procédés nommés et cités, et une conclusion partielle.

a) Annoncez l'idée directrice en une phrase.

b) Développez en vous appuyant sur un premier procédé, cité.

c) Développez en vous appuyant sur un second procédé, cité.

d) Concluez le paragraphe en reliant l'analyse à l'axe proposé.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).